ARRIVEE dans la commune de COURGEVAUX

Liste des documents à fournir pour une arrivée dans la commune

AUCUN DOSSIER NE SERA TRAITE S'IL EST INCOMPLET

AUCON DOSSIER NE SERA TRAITE S IL EST INCOMPLET		
RESS	SORTISSANT SUISSES – Documents à fournir	
	louveaux habitants sont priés de se présenter personnellement à l'administration communale les 14 jours munis de :	
	Formulaire « Déclaration d'arrivée » de la commune (remis au guichet ou sous	
	www.courgevaux.ch)	
	Un acte d'origine pour chaque personne majeure (à retirer auprès de votre ancienne commune	
	de domicile)	
	Une copie de la carte d'assurance caisse maladie recto/verso	
	Copie d'une pièce d'identité	
	Copie du contrat de bail ou attestation de logement, si vous êtes locataires	
	Convention de séparation ou jugement de divorce avec mention de l'attribution de l'autorité	
	parentale (personnes mineures de parents divorcés ou séparés)	
	Si autorité conjointe, autorisation parentale pour déménagement	
	Copie de l'acte d'achat (si propriétaire)	
	Émolument : CHF 20/personne majeure	
LORS D'UNE VENTE OU ACHAT D'UNE MAISON		
N'oul	bliez pas :	
	relever le compteur d'eau lors de la remise de la maison avec data et en informer la commune	
	relever le compteur d'électricité lors de la remise de la maison ainsi que mentionner le	
	changement d'adresse au Groupe E	

ARRIVEE dans la commune de COURGEVAUX

Liste des documents à fournir pour une arrivée dans la commune		
AUCUN DOSSIER NE SERA TRAITE S'IL EST INCOMPLET		
RESSORTISSANT ETRANGER – Documents à fournir		
	nouveaux habitants sont priés de se présenter personnellement à l'administration communale les 14 jours munis de :	
	Formulaire « Déclaration d'arrivée » de la commune (remis au guichet ou sous	
	www.courgevaux.ch)	
	Copie du permis de séjour valable	
	Copie du passeport ou carte d'identité valable	
	Une copie de la carte d'assurance caisse maladie recto/verso	
	Copie acte de mariage et/ou acte de divorce	
	Copie acte de naissance pour enfant(s) mineur(s)	
	Copie du contrat de bail ou attestation de logement, si vous êtes locataire	
	Emolument : CHF 20/personne adulte majeure	
Particularité : En cas d'arrivée d'un autre canton ou de l'étranger, les personnes de nationalité étrangère doivent s'adresser à :		
•	Service de la Population et des migrants (SPOMI) Route d'Englisberg 11 - 1763 Granges-Paccot T. +41 26 305 14 97	
LORS D'UNE VENTE OU ACHAT D'UNE MAISON		
N'oul	bliez pas :	
	relever le compteur d'eau lors de la remise de la maison avec data et en informer la commune	
	relever le compteur d'électricité lors de la remise de la maison ainsi que mentionner le	
	changement d'adresse au Groupe E	